

Référence: 202404008864 v1 Date du contrôle: 06/05/2024 Agent-visiteur: Sébastien Chyrchel Conclusion: Non conforme



INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (Livre 1 – AR 08/09/2019)

dentification des tiers:					_		4	
Client:								
Propriétaire:								
Installateur:								
N° TVA:								
						personne ou perso	nnes responsable/s) des trav
dentification de l'installa	tion électrique:					poissinis er perio		
Adresse du contrôle:		age 50, 7100 LA LO	OUVIÈRE					
Code EAN installation:	Rue Docteur Depage 50, 7100 LA LOUVIÈRE							
	Jour				Cala	na UT aduka.	Non	
Tarif compteur(s):						and the second	Non	
Numéro compteur(s):	7 838287				GRD		ORES	
Index compteur(s):	077859				Туре	de locaux:	Maison individuelle	2
Type d'installation:	Unité d'habitation							
lature du contrôle:								
Conformément aux prescrip	tions du Livre 1 – Inst	allations à basse te	ension et à très bo	asse tension	– Procédure inte	erne QPRO/ELE/001		
Type de contrôle:	Visite de contrôle	(6.5)						
Date de réalisation:	☑ Avant le 01/10.	/1981	☑ Apre	ès le 01/10/1	981 et avant le	01/06/2020	orès le 01/06/2020	
Notes:	Voir rubrique "CONSTATATIONS - Remarques"							
Dérogations (Partie 8):	Appliquées							
Réinspection au rapport:	BTV / 22-06-1992							
onnées générales de l'ir		10.						
ension nominale :	2 x 230V		é nominale max.:	40 A	Vc	lleur nominale branc	chement:	40 A
Câble d'alimentation:	4x10 mm ²	Type:	o monimidio maxii	VVB		oe de système de m		П
				V V D	37			
Electrode de terre:	Indéterminab	ie				ction électrode de t		•
and the former of the control of						ction conducteur de)2
Nombre de tableaux:	1	Nombre	e de circuits:	11	No	mbre de circuits de	réserve: /	
nstallation de production de	écentralisée:	Non pre	ésente		Pu	issance AC (maximo	ale): / kVA	
☐ Installation PV	☐ Stockage of	de batterie	☐ Central à hyd	Irogène	☐ Cogér	nération	☐ Eolienne	
escription générale des	dispositifs à coura	nt différentiel:						
Voir tableau p. 2								
chémas et plans de l'insi	tallation:							
Schéma(s) unifilaire(s) ou de		Version/n° /		Date:	22/06/1992	☐ En ordre	□ Nor	n présent
Plan(s) de position:		Version/n° /	9	Date:	22/06/1992	☐ En ordre	□ Nor	n présent
Document(s) des installations de sécurité:		Version/n° /		Date:	1	☑ Non applicable	e 🗆 Nor	n présent
Document(s) des installations critiques:		Version/n° /		Date:	1	☑ Non applicable	e 🗆 Nor	n présent
esures, contrôles et esso	nis:							
Résistance de dispersion de la prise de terre:		/Ω		Méthode	de mesure:		Non effectuée	
Niveau d'isolement général:		$3,45~\text{M}\Omega$		Tension de mesure:			500 V	
Test dispositif(s) à courant différentiel-résiduel:		Bouton test:	OK	Boucle de défaut:			OK	
Continuité des conducteurs de protection:		Général:	Pas OK	Liaison équipotentielle:		OK		
Protection contre les contacts indirects:		Pas OK		Protection contre les contacts directs:		Pas OK		
Etat du matériel (à pose) fixe:		Pas OK		Etat du matériel mobile:		The second secon	OK	

Description générale des dispositifs à courant différentiel

Compteur	Emplacement	Туре	ln	Din	#P	Туре	Circuits
Jour	Général	Diff.	40A	300mA	4P	Α	/
Jour	Subordonné	Diff.	40A	30mA	2P	Α	/ _
Describility described							

Description des circuits

Disj auto bip 10xC20A+1xC16A

CONSTATATIONS: Infractions

Infractions schémas et plans:

- 1.01A. Le schéma unifilaire de l'installation électrique est incomplet et/ou incorrect. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))
 - La tension et/ou la nature du courant ne sont pas mentionnées. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))
- 1.02A. Le plan de position de l'installation électrique est incomplet et/ou incorrect. (Livre 1, Sous-section 3.1,2.1. (a))
 - Les interrupteurs, socies de prises et/ou points lumineux ne sont pas tous mentionnés. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.3. (a))

Infractions installation de mise à la terre;

- 3.01A. La présence d'une prise de terre ne peut pas être déterminée. Si pas installée, une prise de terre est à prévoir conformément les prescriptions. (Livre 1, Chapitre 5.4.)
- 3.04. Pour permettre la mesure de la résistance de dispersion de la prise de terre, il est indispensable de prévoir un sectionneur de terre qui est démontable seulement à l'aide d'un outil. (Livre 1, Sous-section 5.4.3.5.)
- 3.11. Les socles de prise de courant comportant un contact de terre doivent également être reliés à l'installation de terre générale via le conducteur de protection. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.2. (b))

Explication: Salon

Infractions installation électrique:

- 7.10. Dans l'installation domestique, les socles de prises de courant à basse tension ne sont pas du type "sécurité enfant". (Livre 1, Sous-section 4.2.2.3. (b)) Explication: Cave
- 7.15B. Le degré de protection des enveloppes dans les lieux ordinaires n'est pas au moins égal à IPXX-B. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.3. (a.2))
- Explication: Boite exterieur + eclairage grenier
- 7.20. Le matériel électrique installé sur des matériaux combustibles est soit pourvu d'une enveloppe en matériau non combustible, ignifugé ou auto-extinguible, soit complètement séparé de ces matériaux combustibles par des éléments en matériaux non combustibles, ignifugés, ou auto-extinguibles. (Livre 1, Sous-section 4.3.3.5.)

Explication: Salon + cave + etage + grenier

g^a

- 7.24. Appareils d'éclairage: (Livre 1, Sous-section 5.3.4.2.)
 - Les douilles à vis avec des parties actives accessibles ne peuvent pas être utilisées dans des appareils ouverts sauf s'ils sont hors de portée de la main de l'utilisateur. (Livre 1, Sous-section 5.3.4.2. (e))

Explication: Grenier

Infractions canalisations et code de couleur:

8.04. - Les canalisations électriques doivent être introduites correctement dans les matériaux électriques (socles de prises de courant, interrupteurs, éclairage,...), afin d'assurer une protection continue (équivalent à la classe II). (Livre 1, Sous-section 5.2.9.5.)

Explication: Exterieur

8.14. - Lors de l'utilisation de conducteurs souples (câblage interne ou alimentation des circuits), les extrémités doivent être équipées des embouts sertis ou tout autre système assurant un résultat au moins équivalent. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.5. (e))

CONSTATATIONS: Remarques

- A Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) à l'aide du bouton test (cfr. prescriptions du fabricant).
- A Ce contrôle ne comprend que les parties visibles de l'installation.
- A Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
- B L'unité est meublée au moment du contrôle.

Explication: Très peu

- B Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.
- D5 La résistance de dispersion de la prise de terre ne peut pas être mesurée. Celle-ci doit de préférence être inférieure à 30 Ohms.
- F8 Il est recommandé d'obturer complètement et entièrement toutes les ouvertures non utilisées de l'installation existante (introduction des câbles, ouvertures dans la plaque de protection,...).



CONCLUSION:

L'installation électrique est pas conforme aux prescriptions du livre 1 er de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

Le pro	ochain contrôle est à effectuer au plus tard avant: 06/05	5/2025							
	☑ par le même	organisme	par un organisme au choix	7					
	Les schémas unifilaires et les plans de position de l'	'installation ont été datés et signés.							
$\overline{\mathbf{V}}$	tion ont été scellées.								
	☑ lors d'une visit	\square lors de la visite actuelle							
	Aucune installation ou partie de l'installation électrique pour laquelle des infractions sont constatées ne peut être mise en usage. Un nouveau contrôle de conformité avant la mise en usage doit être réalisé, dès que l'installation électrique a été mise en ordre.								
Ø	Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes ou les biens.								
Ø	Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôl électrique, le Service Public Fédéral ayant l'Energie								
	L'acheteur est tenu de communiquer à l'organisme de contrôle qui a réalisé la visite de contrôle son identité et la date de l'acte de vente.								
Au non	n du dirigeant technique, l'agent-visiteur:								
es pre	escriptions ré		£						
dossie Toute	oport doit être conservé dans le dossier de l'installation r est mise à disposition à tout éventuel locataire. Le ver modification de l'installation électrique doit être effect	ndeur est tenu de transmettre le dossi tuée conformément aux prescriptions	ier de l'installation à l'acheteur lors du transfer s du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 20	t de propriété. 019 et doit être					
	gnée dans le dossier. Toute modification ou extension i par un organisme agréé.	mportante doit faire l'objet d'un cont	trôle de conformité avant la mise en usage. C	e contrôle est					

Le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant des installations électriques peuvent être consultés sur le site d'ACA asbl (www.acavzw.be).

Une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Ce rapport est tenu à la disposition de toute personne autorisée légalement à le consulter.

Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction Générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (https://www.economie.fgov.be) est l'autorité compétente des organismes agréés.

Plan d'action en cas d'installation électrique non conforme:

ou acheteur – complètement et attentivement le rapport.

Laissez modifier l'installation électrique en fonction des infractions constatées.

Laissez effectuer une réinspection par un organisme agréé.



Référence: 202404008864 v1 Date du contrôle: 06/05/2024 Agent-visiteur: Sébastien Chyrchel Conclusion: Non conforme



ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

5

Adresse du contrôle:

Rue Docteur Depage 50, 7100 LA LOUVIÈRE

Propriétaire:

DE SMEDT JEAN LUC

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):







Référence: 202404008864 v1 Date du contrôle: 06/05/2024 Agent-visiteur: Sébastien Chyrchel Conclusion: Non conforme



ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle:

Rue Docteur Depage 50, 7100 LA LOUVIÈRE

Propriétaire:

DE SMEDT JEAN LUC

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):







Référence: 202404008864 v1 Date du contrôle: 06/05/2024 Agent-visiteur: Sébastien Chyrchel Conclusion: Non conforme



ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

E.

Adresse du contrôle:

Rue Docteur Depage 50, 7100 LA LOUVIÈRE

Propriétaire:

DE SMEDT JEAN LUC

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):







Référence: 202404008864 v1 Date du contrôle: 06/05/2024 Agent-visiteur: Sébastien Chyrchel Conclusion: Non conforme



ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

Adresse du contrôle:

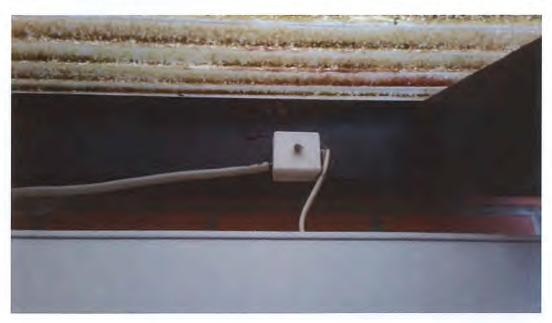
Rue Docteur Depage 50, 7100 LA LOUVIÈRE

Propriétaire:

DE SMEDT JEAN LUC

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):







Référence: 202404008864 v1 Date du contrôle: 06/05/2024 Agent-visiteur: Sébastien Chyrchel Conclusion: Non conforme



ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

Données générales

5

Adresse du contrôle:

Rue Docteur Depage 50, 7100 LA LOUVIÈRE

Propriétaire:

DE SMEDT JEAN LUC

Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):





